



Municipalité de Sainte-Sabine

**À TOUT INTÉRESSÉ
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 16-04
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-10-350**

Prenez avis que **le 6 septembre 2016**, dans la salle des délibérations du conseil, à l'édifice municipal, situé au 185, rue principale, à Sainte-Sabine, **à compter de 20h00**, se tiendra une séance du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Sabine, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante:

Nom du demandeur : Kevin Edwards
Adresse : 172, RANG DE LA GARE
Numéro de lot : 4 376 837
Zone no. : SSB-06

Cette demande concerne les dispositions réglementaires de l'article 64 du *Règlement de zonage No. 2007.07.291*, relativement à la marge avant minimale à respecter et la distance minimale exigée entre le garage isolé et le bâtiment principal.

Nature de la demande:

La dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un garage isolé à des fins résidentielles, dont le projet est dérogoire en deux points à l'article 64 :

1. La marge avant minimale à respecter est de 15 mètres dans la zone SSB-06. Toutefois, le garage projeté sera situé à 10,70 mètres de la limite de lot avant.
2. La distance minimale à respecter entre un garage isolé et un bâtiment principal est de 2 mètres. Toutefois, la partie arrière du garage sera situé à 1,60 mètre de la résidence.

Raison invoquée :

Le requérant mentionne qu'en raison de la présence d'un cours d'eau à l'arrière de la propriété, il est impossible de respecter la réglementation puisqu'une bande riveraine de 10 mètres doit être laissée libre de toute construction.

DONNÉ À SAINTE-SABINE CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE SEIZE.

Chantal St-Germain
Directrice générale
Secrétaire-trésorière